

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Paul PERRIN, Madame Sylvie CHEVILLON, Monsieur Maurice TOULLALAN, Madame Magali BLANLUET, Madame Annick GOUDEAU, Monsieur Patrice GARNIER, Madame Anne BESNIER, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Nathalie LE GOFF à Monsieur Philippe BAUMY, Madame Isabelle VAN DER LINDEN à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Bruno GUYARD à Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Philippe AUGER à Madame Marianne HUREL.

Absents excusés : Monsieur David DUBOIS, Monsieur Richard RAMOS et Madame Christine HEDJRI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GARNIER.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2018 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Nouvelle concession :

Concession cinquantenaire au nom de CASTAGNÉ pour un montant de 187 €.

Fournisseur	Objet	Compte	Montant
Grassin	Fresque murale	60632/6068	1 529,90 €
Bouhours	Entretien annuel installation chauffage de la commune	6156	2 283,86 €
Revame	Contrat assistance technique GTC SAPO	6156	2 026,80 €
Cédéo	Lavabo collectif école maternelle	6068	1 717,57 €
Promosoft	Renouvellement licences antispams Mairie	6156	1 713,60 €
Benoit Matrion	Création graphique Fay'stival	6232	1 870,00 €
Château Reuilly	Location 12 personnes Fay'stival	6135	1 600,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT :			12 741,73 €
Apave	Mission contrôle technique réhabilitation piscine	2313	4 435,25 €
Apave	Mission sécurité réhabilitation piscine	2313	1 428,00 €
SRTC	Fourniture et pose caméra	2135	2 391,60 €
Axis conseil	Ouverture gestion dossier réunion travail	2315	1 632,00 €
Yves Ollivier	Mobilier Maison des Loges	2184	4 936,03 €

CR 2018-4 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Châteauneuf funéraire	4 cases columbarium	21316	5 605,00 €
Spie	Plus-value passage lanterne Rue Dumain	21534	1 890,00 €
Manutan	Vidéoprojecteur école	2188	2 453,83 €
Caroline Delbaere	Projet fresque murale	21318	1 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT :			25 771,71 €

Droit de préemption urbain : décisions du Maire

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- Bâti sur terrain propre – 51, Rue Ponson du Terrail - AP 0052, AP 0053, AP 0396, AP 0397, AP 0563 et AP 0398
- Non bâti – 3, Clos Parer – LOT 2 – ZL 0140
- Bâti sur terrain propre – 12, Rue des Maillets – AP 0203
- Non bâti - 54, Rue de la Bretauche - ZR 0360
- Bâti sur terrain propre - 60, Rue des Bouleaux - AP 0358
- Bâti sur terrain propre - 65, Route de Nestin - ZT 0112
- Non bâti - Reuilly - ZL 0152
- Bâti sur terrain propre - 6, Rue du Grain d'Orge - ZR 0508

Présentation du projet d'installation de la Laiterie de SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL sur le territoire de la Commune de FAY-AUX-LOGES-ZAC des Loges.

2018-034- Modifications des Tarifs du FAY'STIVAL et définition des conditions de vente des billets

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-028 du Conseil municipal du 22 février 2018 relative à la création des tarifs municipaux pour le FAY'STIVAL,

Vu la délibération n° 2018-033 du Conseil municipal du 22 mars 2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter la vente des tickets à l'accueil du pôle d'activités culturelles,

Considérant la nécessité de préciser les tarifs concernant les enfants de 12 ans,

Monsieur Philippe BAUMY propose d'ajouter :

- La gratuité des spectacles pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus.
- La vente des tickets spectacles et repas à l'accueil du pôle d'activités culturelles en règlement espèces ou chèques dans les mêmes conditions que la vente en ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications.

2018-035 - Demandes de subventions dans le cadre du Fay'stival

Considérant l'intérêt du projet culturel Fay'stival,

Considérant les possibilités de subventions,

Il est proposé le projet de financement suivant :

CR 2018-4 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	€
<i>Achats</i>		2- Subventions demandées (1) :	
- Prestations de services	30 460 €	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
- Matières et fournitures	2 500 €		€
<i>Services extérieurs</i>		Région(s) :	14 400 €
- Locations	7 750 €	Département(s) :	5 000 €
- Entretien		Commune(s) :	15 652 €
- Assurances	102 €	Bénévolat	€
<i>Autres services extérieurs</i>			€
- Honoraires	€	CNASEA (emplois aidés)	€
- Publicité	3 500 €	Autres recettes attendues (précisez)	
- Déplacements, missions	2 890 €	Billetterie	6 000 €
<i>Charges de personnel</i>		Buvette - Restauration	3 500 €
- Salaires et charges	1 500 €	Mécénat	5 000 €
<i>Frais généraux</i>	850 €	Demande(s) de financement communautaire	€
<i>Repas techniciens et artistes</i> 600,€		3- Ressources indirectes affectées	€
<i>Billetterie</i> 250,€			€
COUT TOTAL DU PROJET	49 552 €	TOTAL DES RECETTES	49 552 €

La demande de subvention à la Région de 14 400€ se fait dans le cadre du PACT et sera portée par la Commune de JARGEAU au nom de la Constellation et sera reversée à la commune.

La demande de subvention auprès du Conseil départemental est faite au titre de la programmation culturelle communale et le sollicite pour un montant de 5000€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de financement du Fay'stival ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions proposées ci-dessus et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental.

2018-036 - Choix des entreprises dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente et du centre technique

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

Pour rappel, l'enveloppe prévue au budget est de 222 000€ TTC en investissement maîtrise d'œuvre, contrôle technique et mission SPS inclus.

Entendu l'exposé de Monsieur Paul PERRIN,

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 – MACONNERIE – Carrelage :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise MALARD pour 52 500 euros HT ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise MALARD pour 40 500 euros HT.

LOT 2 – bis – CHARPENTE METALLIQUE :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise SN CMG pour 20 520 euros HT.

LOT 2 – CHARPENTE BOIS :

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise BESNARD pour 5 141,69 euros HT.

LOT 3 – COUVERTURE – Bardage – Portes – Plafond :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise ART.CA.VIC pour 40 000 euros HT ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise ART.CA.VIC pour 6 000 euros HT.

LOT 4 – MENUISERIE ALUMINIUM :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise HEAU pour 3 630 euros HT ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise HEAU pour 6 465 euros HT.

LOT 6 – PLATRIERIE – PLAFOND – MENUISERIE :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise PROCHASSON pour 3 251,40 euros HT ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise PROCHASSON pour 7 041,73 euros HT.

LOT 7 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise BOUHOURS pour 1 281,38 euros HT d'offre de base et 2 415,44 euros HT d'option ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise BOUHOURS pour 793,33 euros HT.

LOT 8 – ÉLECTRICITÉ :

-Pour le Centre technique municipal :

Entreprise IRALI pour 2 649,10 euros HT ;

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise IRALI pour 1 984,05 euros HT.

LOT 9 – PEINTURE :

-Pour le Centre technique municipal : Néant

-Pour la Salle polyvalente :

Entreprise ROGGIANI pour 3 267,15 euros HT.

Pour un total de 197 440,27 euros HT soit 236 928,32 euros TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres et MAPA travaux » ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer signer les marchés et effectuer toute les démarches administratives nécessaires.

2018-037 - Convention de partenariat entre la Commune de FAY-AUX-LOGES et le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans relative à la mise à disposition de l'ancienne usine électrique du Canal dans le cadre du FAY'STIVAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commune de FAY-AUX-LOGES organise un festival de théâtre dit « Fay'stival » entre le mercredi 16 mai et le dimanche 20 mai 2018 inclus, événement au rayonnement départemental, et dans l'optique de faire vivre

et valoriser le patrimoine sur son territoire, elle sollicite le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans pour la mise à disposition de l'ancienne usine électrique du Canal située Route de Nestin à FAY-AUX-LOGES, Considérant que le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans accepte de mettre à disposition de la Commune de FAY-AUX-LOGES, pour la période allant du vendredi 20 avril au mercredi 30 mai 2018, deux espaces au sein de l'usine à savoir : un espace de spectacle : cour devant l'usine et salle côté nord d'environ 220 m², cette salle est vide de tout matériel et un espace de convivialité : cour devant l'usine.

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de FAY-AUX-LOGES et le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans définissant les conditions de mise à disposition de l'ancienne usine électrique du Canal d'Orléans située Route de Nestin à FAY-AUX-LOGES,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la convention de partenariat, jointe en annexe, entre la Commune de FAY-AUX-LOGES et le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans relative à la mise à disposition de l'ancienne usine électrique du Canal dans le cadre du FAY'STIVAL.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer les documents ci-afférents.

2018-038 - Modification du règlement pour absences exceptionnelles

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que le règlement interne des jours d'absences exceptionnels n'intégrait pas l'ensemble des dispositions légales en vigueur et qu'il était nécessaire de le réviser,

Considérant l'avis favorable du comité technique du 20 février 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement pour absences exceptionnelles annexé à la présente délibération et en faisant partie intégrante.

2018-039 - Motion – Soutien à la région Centre-Val de Loire – Réseau ferroviaire

Dans son rapport sur l'avenir du transport ferroviaire, remis au gouvernement jeudi 15 février 2018, Jean-Cyril Spinetta propose notamment la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, 6 lignes pour lesquelles une fermeture à court ou moyen terme est prévue sont concernées : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est dommageable pour les territoires ruraux. Il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

CR 2018-4 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

C'est pourquoi, Monsieur François BONNEAU, Président de la région Centre-Val de Loire, invite toutes les communes de la région, les communautés de communes, les conseils d'agglomérations, les conseils métropolitains et les assemblées départementales à adopter un vœu similaire à celui de la session plénière du 22 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont une abstention (*Madame Marianne HUREL*) :

-**APPROUVE** le vœu présenté par Monsieur le Président du Conseil régional en session plénière du 22 février 2018 relatif à la dénonciation des propositions du rapport Spinetta, à savoir :

- dénoncer sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- exprimer sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'État au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- condamner le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- demander au gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de pérenniser ;
- interpellier l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

-**SOUTIENT** l'action menée par la région Centre-Val de Loire.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Frédéric MURA.

